



# AVIS

**Signature et approbation traité international**

**Accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre  
l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le  
gouvernement de l'Etat d'Israël, d'autre part, fait à Luxembourg le  
10 juin 2013**

**7 septembre 2015**

<b>Demandeur</b>	Ministre Guy Vanhengel
<b>Demande reçue le</b>	14 juillet 2015
<b>Demande traitée par</b>	Assemblée plénière
<b>Demande traitée le</b>	15 juillet 2015
<b>Avis rendu par le Conseil d'Administration le</b>	7 septembre 2015
<b>Avis avalisé par l'Assemblée plénière le</b>	17 septembre 2015

## Préambule

Le présent projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord Euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le gouvernement de l'Etat d'Israël, d'autre part, fait à Luxembourg le 10 juin 2013.

Cet Accord a pour objectif l'ouverture progressive des marchés en ce qui concerne les routes aériennes, une coopération et une harmonisation de la réglementation, la promotion de services aériens fondée sur la libre concurrence et la mise en place de concurrence équitable pour les acteurs économiques de ce secteur.

## Avis

**Le Conseil** ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

\*  
\*       \*  
\*